

**« MECS Saint-Charles » et son service d'Accompagnement Famille  
(SAF) - Les Apprentis d'Auteuil – département des Yvelines**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

La Maison d'enfants à caractère social Saint-Charles est un établissement qui date initialement de 1875, il était à l'origine prévu pour l'accueil de 30 à 50 petite filles d'Alsace Lorraine, séparées de leur famille après la guerre de 1870 ; l'établissement était géré par la société des alsaciens lorrains et les enfants étaient prise en charge par les soeurs de St Charles de Nancy. Le Père Brottier, directeur de l'œuvre des orphelins apprentis d'Auteuil fit ensuite de l'établissement du Vésinet la première annexe de la fondation Apprentis d'Auteuil, accueillant rapidement 70 garçons. Il s'agit donc d'un établissement historique de la fondation. En 1977 la première directrice laïque a pris ses fonctions et l'établissement a été habilité par le conseil général des Yvelines comme maison d'enfants à caractère social en mars 2000, après d'importants travaux de rénovation. La MECS propose un accueil mixte de 82 enfants âgés de 4 à 12 ans, au titre de la protection de l'enfance.

***Service gérant l'action***

La MECS Saint-Charles est un établissement de la fondation Apprentis d'Auteuil.

***Personnes à contacter***

Anne HURET, directrice

Christine DELETTRE, responsable du Service Intervention Famille

MECS St Charles

23 avenue de Lorraine

78 110 Le Vésinet

GIP Enfance en Danger

ONED

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : +33 (0)1 53 06 68 68

Fax : +33 (0)1 45 41 38 01

[www.giped.gouv.fr](http://www.giped.gouv.fr)

### ***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Depuis l'habilitation en 2000, la MECS a une autorisation d'accueil mixte de 82 enfants, âgés de 4 à 12 ans. Une convention a été passée entre le département des Yvelines et la fondation Apprentis d'Auteuil pour fixer les objectifs de cet accueil, qui précise notamment que la MECS doit « maintenir ou rétablir des liens constructifs entre les enfants et leur famille, en liaison avec les services travaillant auprès de ces familles ». La MECS accueille des enfants au titre de la protection de l'enfance dans le cadre administratif ou judiciaire. L'établissement ne peut recevoir d'enfant dans le cadre d'un placement direct, les enfants sont donc tous confiés à l'ASE, dans le cadre d'un accueil provisoire ou d'un placement judiciaire. Aujourd'hui, il y a environ un tiers d'accueil administratif. Les enfants sont issus principalement de Paris, des Yvelines et des Hauts -de-Seine, grâce à la proximité du RER.

### ***Cadre juridique***

L'établissement dispose d'une autorisation en tant que MECS depuis l'arrêté d'habilitation pris par le président du conseil général des Yvelines le 2 mars 2000. Une convention a été passée entre le département et la fondation Apprentis d'Auteuil le 18 juillet 2000 qui précise les missions de l'établissement.

### ***Financement***

Le prix de journée est de 138,97 €.

## ***ELABORATION DU PROJET***

### ***Critères ayant motivé le projet***

La création d'un service dédié aux familles, le « service d'accompagnement famille », SAF, (initialement « service intervention famille ») a répondu à un besoin repéré d'inscrire l'activité de la MECS non plus seulement autour de la prise en charge des enfants mais de proposer un soutien spécifique aux parents. Le constat était fait de l'importance de la demande par les familles d'un accompagnement de proximité, et de la nécessité de répondre à leur besoin de s'exprimer sur leur vie auprès d'un interlocuteur propre.

L'idée était de permettre à l'éducateur de l'enfant de rester centré sur ce dernier et d'en jouer pleinement le rôle d'interlocuteur privilégié. Les parents étaient en demande de conseils, d'aide, et la structure constatait qu'elle ne disposait pas de l'outil adapté pour répondre à cette demande.

L'organisation avec un service dédié permet de différencier les tâches éducatives concernant l'enfant et le soutien et l'accompagnement des parents dans l'ajustement de leur position parentale, alors même que la vie quotidienne de leurs enfants est prise en charge par une équipe éducative.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

La direction de la MECS a été à l'initiative du service d'accompagnement famille, et le développement en est assuré avec l'assistante sociale en charge de ce service.

### ***Références à un projet du même type***

non

### ***Références théoriques***

La MECS Saint-Charles est un dispositif de la fondation Apprentis d'Auteuil, la Charte d'Auteuil prévoyant d'accorder une place privilégiée aux familles.

Ce principe de coéducation imprègne l'intervention depuis 4 ans surtout, et se développe encore actuellement, même si une réflexion était menée sur cette question depuis plus longtemps. Le service d'accompagnement famille (SAF) qui est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à la disposition des familles, a été créé dans cet esprit. La formation de la directrice actuelle de la MECS autour d'une approche systémique de l'enfant et de sa famille, et son travail de mémoire DSTS, sur la question de la triangulation juge, famille travailleurs sociaux, constituent un autre pilier théorique du projet. Enfin, l'assistante sociale en charge du SAF a suivi une formation universitaire en sciences de l'éducation complétée par l'analyse de dispositifs innovants à destination des familles (formation interne Apprentis d'Auteuil). Elle a pu également contribuer à l'avancée de la mise en place du projet par l'apport de son expérience en plateforme nationale d'écoute des familles et des services extérieurs durant 7 ans.

### ***Public visé***

Les problématiques familiales justifiant l'accueil sont diverses, allant de la maltraitance, des défaillances graves, aux carences éducatives ou aux troubles du comportement des enfants. Les enfants souffrant de troubles de la personnalité ne peuvent être toutefois accueillis. Il n'y a pas ou très peu d'accueil d'urgence. Des admissions peuvent avoir lieu néanmoins en cours d'année même si l'établissement a une date de rentrée qui est clairement identifiée.

Le public visé par le projet concerne donc directement les familles des enfants placés à la MECS St-Charles.

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

L'équipe est pluridisciplinaire, elle comprend 68 salariés dont : 3 psychologues à temps partiel (1,4 ETP), une orthophoniste qui partage son temps entre l'école et la MECS, une infirmière à temps plein, un médecin le lundi soir, 32 éducateurs, 4 maitresses de maison et une lingère qui ont une fonction importante auprès des enfants, 3 chefs de service et une assistante sociale responsable du service d'accompagnement famille, le SAF. Les locaux appartiennent à la fondation Apprentis d'Auteuil, il s'agit d'un bâtiment principal et d'un pavillon extérieur aménagés en espaces de vie collectifs par petits groupes (couchage, repas), selon des tranches d'âge. Le cadre de vie est plaisant, il comprend une salle de spectacle, une salle de jeux, une bibliothèque, des salles d'activité (musique, danse, arts plastiques, salle de médiation) et de vastes espaces verts. L'établissement accorde de l'importance à ce que le cadre soit agréable à vivre, les travaux de restauration sont ainsi fréquents. L'établissement dispose de 6 véhicules pour les transports des enfants à l'extérieur.

Outre le bureau de l'assistante sociale chargée du SAF, qui est conçu pour être accueillant, un lieu est dédié enfin aux parents eux-mêmes, l'« espace famille ». Disposant d'un accès direct par le jardin sans passer par les espaces de vie des enfants auxquels les parents n'ont accès qu'à l'occasion de la visite du jour de rentrée, c'est un lieu qui a été aménagé pour être convivial et permettre les échanges entre parents autour d'un café, et qui est animé par la responsable du SAF.

Cet espace est aussi investi pour assurer un accompagnement des familles permettant le respect des droits de visites en présence de tiers.

### ***Objectifs du projet***

La MECS St-Charles a pour projet de travailler avec les familles, c'est-à-dire d'offrir différentes modalités d'accompagnement selon des propositions pouvant être faites par la MECS mais aussi et surtout au regard des éléments et questions apportées par les familles elles mêmes. Avec le SAF, il s'agit d'accorder une place aux parents dans le travail éducatif pour pouvoir entendre leurs difficultés et les conseiller afin de les rendre ensuite plus disponibles pour leurs enfants et en capacité d'assumer leur fonction parentale eux mêmes. Le service d'accompagnement famille a vocation à être complémentaire du travail éducatif effectué auprès des enfants, tout en permettant une différenciation des espaces de travail et des tâches.

### ***Date de début du projet***

***Septembre 2008***

### ***Date de démarrage de l'action***

Ce service a été créé en septembre 2009.

Il est reconnu par le Conseil général des Yvelines et son financement entre dans le prix de journée qui a été fixé pour l'accueil d'un enfant.

## ***GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR***

### ***Description de l'action effective***

Le service d'accompagnement famille a été créé dans un contexte où la place des familles était estimée insuffisamment prise en compte au sein de l'institution et même hors institution. Plusieurs changements sont intervenus à cet effet.

Les documents prévus par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 ont été revisités et actualisés pour être plus simples et devenir opérationnels dans le travail éducatif. Le projet personnalisé de l'enfant est aujourd'hui construit avec l'enfant et sa famille, il a vocation à être un outil vivant qui évolue en cours d'année et peut être consulté à tout moment par chacun. Le « livret d'accueil des familles » se présente comme un document conçu à l'attention des parents, simple et facile à utiliser, il comprend des renseignements pratiques sur le fonctionnement de la MECS. Et est remis le jour de l'arrivée de l'enfant.

Plusieurs activités sont menées au titre du service d'accompagnement famille. Plusieurs espaces et temps sont possibles dans le cadre du soutien à la parentalité.

Un journal a été créé depuis deux ans, appelé « la Lettre des familles » qui a vocation à impliquer les parents dans la vie de la MECS en les tenant informés des activités réalisées, des événements qui se sont déroulés au sein de l'établissement ou à l'extérieur et de la vie interne de la maison d'enfants. Une lettre est réalisée pour chaque groupe d'enfants. Cette lettre est un outil de communication qui facilite les échanges entre parents et enfants sur le quotidien de l'enfant. Le service d'accompagnement famille est chargé de rédiger la lettre aux familles, qui est bimensuelle et est remise aux parents lors des sorties de week-end.

Un lieu convivial a été aménagé à l'attention des parents, dit « l'espace famille ». Il permet aux parents de se retrouver de façon informelle autour d'un café notamment, qu'ils préparent, le vendredi de 15h à 16h, avant de repartir, pour la plupart d'entre eux, avec leurs enfants. L'assistante sociale est présente, elle préserve le cadre des rencontres, tout en laissant aux parents la possibilité d'échanger librement. C'est un lieu qui permet de se détendre et de faire sas entre la fin de la semaine et les retrouvailles. L'activité « café des familles » démarre le second vendredi après la journée de rentrée. Le lieu est ouvert à tous les parents, même à ceux qui n'ont pas de droit de visite, à condition que leur présence ne traduise pas une volonté d'envahir l'espace de l'enfant. Le café des familles est repéré par les enfants comme un espace dédié à leurs parents, qui ne leur appartient pas, ce qui est intéressant sur le plan éducatif car cela permet d'inscrire concrètement la place des parents au sein de l'institution et de différencier cette place de celle des enfants.

La MECS organise des « séjours de famille » pendant des vacances. Ces séjours peuvent être de véritables outils dans le travail de soutien à la parentalité. Les parents (lorsqu'ils ont un droit d'hébergement) peuvent partir avec leur (s) enfant(s) en location individuelle ou collective. L'accompagnement éducatif (responsable SAF + un éducateur) est assez intense dans le « faire avec » sans jamais aller jusqu'à la substitution. Ces séjours peuvent permettre d'évaluer une situation problématique en début de prise en charge, ou de préparer un retour de l'enfant au domicile, ou de permettre simplement à une famille de partir en vacances quand les conditions ne le permettent pas sans un accompagnement, tout en redonnant confiance aux parents.

Ces séjours organisés par l'assistante sociale en charge du service d'accompagnement famille font l'objet d'un long travail d'accompagnement dans l'avant et l'après, et donnent lieu à une intervention plus ou moins rapprochée durant le séjour selon la problématique. Il est observé qu'après les séjours, les enfants s'adressent à l'assistante sociale du SAF pour ce qui est des vacances avec leurs parents, à leurs éducateurs pour les autres vacances.

Après accord des services de l'aide sociale à l'enfance à qui les enfants sont confiés, et toujours dans un souci de travail en complémentarité, les parents peuvent être reçus individuellement par la responsable SAF pour des entretiens individuels et confidentiels, dans un cadre qui se veut accueillant. Une aide peut leur être proposée pour faciliter la réalisation de démarches administratives dans le cadre de leur rôle parental ou de leur inscription dans le tissu social. Lorsque le suivi est mis en place, l'assistante sociale devient leur interlocuteur à la MECS sur la question de l'exercice de leur parentalité. L'accompagnement se réalise à partir de questions concrètes amenées par les parents et non par le travailleur social. Il s'agit de se mettre à la disposition du ou des parents par rapport à leurs préoccupations, sans se substituer au travail de lien avec les parents qu'effectue le service gardien. Cela peut consister éventuellement, à réguler certaines relations entre les parents et le service décideur, ou à

réaliser des visites en présence de tiers à la demande de l'ASE, ou à travailler un point précis qui pose problème, ou faire le lien entre la famille et les partenaires par rapport au logement, à leur insertion professionnelle, à leurs difficultés personnelles. L'accompagnement réside moins dans une forme d'analyse des problèmes que dans la mise en place de stratégies de résolutions. Cet accompagnement s'adapte aux besoins, il peut être quotidien avec certaines familles, ou beaucoup moins intense et fréquent avec d'autres.

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Une assistante sociale est dédiée à plein temps à ce service. Sa mission est spécifiquement dévolue à l'accompagnement des parents et elle fait partie intégrante de la MECS.

Elle est en relation permanente avec l'ensemble des professionnels en interne pour permettre une bonne circulation de l'information dans le cadre du secret professionnel partagé et une cohérence de l'action menée :

- La responsable du SAF établit une fiche de demande d'intervention pour toute nouvelle situation soumise à la direction.
- Il existe des temps de rencontre et d'échange avec la directrice, les chefs de service, les éducateurs référents de l'enfant.
- La responsable est associée aux commissions d'admission, aux synthèses pour les enfants dont les parents sont accompagnés par le service, aux réunions avec les équipes éducatives de chaque groupe une fois par période, aux réunions du pôle médico-social (SAF, psychologues, orthophoniste, infirmière, équipe de direction) tous les 15 jours.

Des liens réguliers sont entretenus avec les référents de l'aide sociale à l'enfance (des entretiens conjoints peuvent être parfois menés), des liens peuvent exister avec les partenaires extérieurs pour rechercher des lieux de séjour de rupture, pour inscrire la famille dans le tissu social avec l'aide d'associations de proximité (soutien scolaire, médiation familiale, services de soutien à la parentalité de droit commun, CAF, sécurité sociale, etc).

### ***Implication des professionnels***

#### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

#### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

L'assistante sociale en charge du service d'accompagnement famille bénéficie d'un temps d'analyse des pratiques individuelles par un intervenant extérieur qui est nécessaire au regard du poids des situations qu'elle porte seule dans l'intervention.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Le lien avec le SAF peut s'établir à l'initiative des familles. La proposition d'accompagnement peut être faite au moment de l'admission de l'enfant. Lors de la journée de rentrée de l'établissement en septembre, tous les services de la maison sont présents sous forme de stands dans le hall : le SAF tient un stand et est présenté comme l'interlocuteur des parents, il remet aux parents et/ou aux grands-parents le livret d'accueil des familles.

La demande d'intervention peut également émaner des services de l'aide sociale à l'enfance ou du personnel éducatif de l'établissement, mais doit toujours être accompagnée de l'accord de l'ASE. Elle ne peut s'élaborer sans l'accord des familles.

### ***Implication des usagers***

Un conseil des parents se réunit trois fois dans l'année. Les parents qui portent un intérêt au cadre institutionnel et qui peuvent être force de proposition même s'ils ne sont pas toujours en accord avec l'institution, sont invités pour y siéger. Ce conseil permet de dialoguer autour de la place des parents au sein de la MECS. En 2011, un goûter et un atelier cuisine ont été effectués par les parents à l'occasion de la fête de Noël au sein de la MECS. A l'occasion de la kermesse de la MECS, deux stands ont aussi pu être tenus par des parents, suite aux réunions du conseil des parents. La kermesse est l'occasion aussi pour les anciens de revenir dans la structure. Le conseil fait l'objet d'une présentation par l'un des parents lors de la réunion d'accueil des familles.

Au sein de l'établissement, il existe aussi au niveau de chaque groupe de vie un conseil des enfants, qui permet l'expression des enfants sur leurs attentes, leurs idées, leurs critiques, dans un cadre formalisé : tous les enfants du groupe y participent, élisent un président, un secrétaire, un rapporteur. Les 7 rapporteurs participent ensuite au conseil de maison où ils rendent compte des débats des conseils des enfants auprès de la direction de l'établissement.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Le service fonctionne en journée continue du lundi au vendredi. Les familles peuvent joindre téléphoniquement la responsable par une ligne directe et laisser des messages sur son répondeur.

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

#### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère***

Le SAF permet un accompagnement de proximité à l'attention des parents tandis que les équipes éducatives de la MECS sont davantage centrés sur les enfants. Il y a donc une répartition des tâches tout en préservant le souci de garantir la circulation de l'information et la cohérence des actions entre

éducateurs, équipe de direction, assistante sociale. Il y a également une répartition des tâches entre la direction qui peut avoir à assumer un rôle d'autorité, de rappel du cadre et l'assistante sociale chargée du suivi qui donne des conseils. Ainsi, après un incident provoqué par un parent, celui-ci peut être reçu par la directrice pour un rappel du règlement de la MECS et du respect du cadre protecteur des enfants, tandis que l'assistante sociale proposera, dans un positionnement différent, dans un second temps, des conseils opérationnels pour éviter de nouveaux incidents.

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

#### ***Autre projet actuel***

La MECS a le projet de créer une maison des familles dans un bâtiment annexe permettant un hébergement de week-end avec :

- la possibilité d'un accompagnement dans le cadre de l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement lorsqu'il est nécessaire.
- l'ouverture d'un appartement d'accueil parent-enfant, pour permettre l'exercice d'un droit d'hébergement lorsque les conditions matérielles de logement de la famille ne s'y prêtent pas.

### ***REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)***

#### ***ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION***

***L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,***

***Auteur***

***Méthode d'évaluation mise en œuvre***

***Effets observés,***

***Conclusions, perspectives dégagées***

***Points de vigilance***

***Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)***

***Pistes en vue d'une évaluation***

***Modalités d'analyse de la structure***

***Fiche effectuée le :*** 15.12.2012

***A partir de :***

-visite de trois membres de l'ONED le 12.09.2012.

Entretiens collectifs avec la directrice de la MECS, 2 chefs de service et l'assistante sociale SAF.

-analyse de documents.

Mémo de l'éducateur à la MECS St-Charles ; règlement de fonctionnement ; Lettre des familles Saint Charles 2011-2012.